

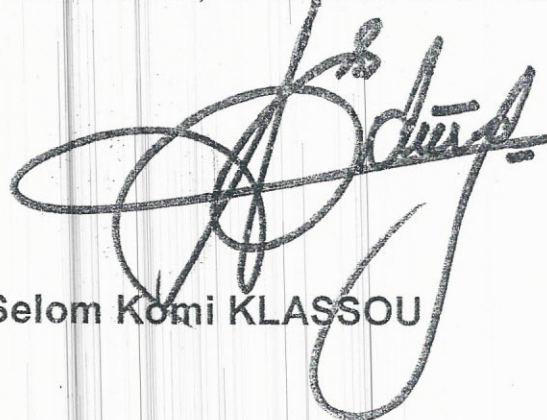
**PROJET DE LOI
AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LA CYBER - SECURITE ET LA PROTECTION
DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL,
ADOPTEE A MALABO EN GUINEE EQUATORIALE LE 27 JUIN 2014**

Adopté par le Gouvernement

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel, adoptée le 27 juin 2014 à Malabo en Guinée Equatoriale.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 09 octobre 2019



Selom Komi KLASSOU